



2025-2026

Règlement intérieur **périscolaire**

Site de BIVILLE, Ste CROIX-HAGUE, ACQUEVILLE et VASTEVILLE

Acqueville

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h15	Garderie Vasteville	Garderie Vasteville	Garderie	Garderie Vasteville	Garderie Vasteville
8h20					
8h30	Classe	Classe	Centre de loisirs sur Vasteville ou Biville Se référer au Règlement intérieur du mercredi	Classe	Classe
12h00					
	Repas et animation	Repas et animation		Repas et animation	Repas et animation
13H45					
	Classe	Classe		Classe	Classe
16H15					
18h30	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie

Biville

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h15	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
8h40					
			Centre de loisirs Se référer au règlement intérieur du mercredi		
16h45					
18h30	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie

Ste Croix

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h15					
8h20	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
8h30	Classe	Classe	Centre de loisirs Se référer au règlement intérieur du mercredi	Classe	Classe
12h00					
	Repas et animation	Repas et animation		Repas et animation	Repas et animation
14H00					
	Classe	Classe		Classe	Classe
16H30					
18h30	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie

Vasteville

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h15					
9H	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
9H	Classe	Classe	Centre de loisirs Se référer au règlement intérieur du mercredi	Classe	Classe
12h00					
	Repas et animation	Repas et animation		Repas et animation	Repas et animation
13H45					
	Classe	Classe		Classe	Classe
16H45					
18h30	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie

Temps scolaire : Géré par HVL - Géré par la HAGUE

BUS : Biville/Vauville – Acqueville/Vasteville

Circuit bus (pour les enfants de Biville/Vauville)

Les enfants seront accompagnés dans le bus : pour l'aller par des animateurs HVL, et pour le retour par des animateurs de la Hague.

Au retour :

à Biville : - soit les parents récupèrent les enfants à la descente du bus

- soit les enfants vont en garderie.

à Vauville : les parents récupèrent obligatoirement leurs enfants à la sortie du bus.

Il n'y a pas de garderie sur Vauville.

Circuit bus (pour les enfants de Acqueville/Vasteville)

Les enfants seront accompagnés dans le bus par un agent de la Hague le matin et le soir.

Horaires circuit bus scolaire

Se référer aux horaires prévus par CAP COTENTIN

LE TEMPS DU MIDI

Le repas des lundis, mardis, jeudis et vendredis se déroulent sur 2 services à Ste Croix et Acqueville, et 1 seul sur Vasteville. Ils sont gérés par les agents de la Hague. Les inscriptions pour la restauration se font auprès des services de la Hague et ce sont ces services qu'il faut prévenir pour annuler un repas sur les 4 jours scolaires.

HVL s'occupe des enfants sur le temps du midi (avant ou après le repas) en proposant des activités manuelles, jeux sportifs et temps libre. Les enfants étant sous notre responsabilité durant ces temps, **l'inscription est obligatoire auprès d'HVL** afin de pouvoir contacter les parents en cas de problème.

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR

Fréquentation :

Si nous n'avons pas de dossier les enfants ne seront pas pris en charge par HVL.

- Les enfants doivent être déposés par les parents dans les locaux de l'accueil périscolaire.
Rappel : L'équipe d'animation arrivant dans les locaux avant l'ouverture, les parents devront attendre 7h15 pour y laisser leurs enfants. Les parents doivent également s'assurer que l'équipe d'animation est bien arrivée.
- Les enfants inscrits régulièrement au périscolaire du soir seront récupérés par l'équipe HVL à la sortie de l'école ou la descente du bus, et accompagnés à la garderie. Les parents devront impérativement prévenir HVL au 02.33.10.21.21 ou par sms au 07.82.71.88.99 ou par Mail : haguevacancesloisirs@gmail.com, avant 15h30 pour tout changement.
- Les enfants qui sont inscrits occasionnellement au périscolaire du soir devront prévenir HVL pour être récupérés.
- Les enfants ne seront pas autorisés à partir seuls, ils doivent impérativement être récupérés par une personne majeure dûment déclarée sur la fiche de renseignements.

Tarifs :

L'adhésion par famille de 5€ à HVL est obligatoire (elle vous sera facturée sur la 1^{ère} facture).

Le tarif de l'accueil périscolaire est fixé en fonction des revenus du foyer, à la demi-heure suivant le tableau ci-dessous. Toute demi-heure commencée est due.

Tarif applicable

	Quotient familial < 752	Quotient familial > 752
½ heure	0,65€	0,90€
1h00	1,25€	1,70€
1h½	1,55€	2,10€
2h00	1,85€	2,50€
2h½	2,15€	2,90€
3h00 et +	2,45€	3,30€

Le goûter est fourni par la collectivité, il sera facturé au tarif de 0,40€.

Une facture sera envoyée à la fin d'un cycle par mail. Si vous souhaitez la recevoir par courrier, le préciser sur la fiche d'inscription. Le paiement est à effectuer auprès de HVL.

Retard :

Les parents s'engagent à respecter les horaires de l'accueil périscolaire ; à défaut une pénalité de 5,00€ par enfant sera automatiquement appliquée sur la facturation dès que : 1 retard > 15 min ou 3 retards ≤ 15 min seront constatés.

INSCRIPTIONS

La fréquentation de l'accueil périscolaire et du temps du midi est obligatoirement soumise à inscription auprès de HVL.

Doit être fourni :

- Une fiche de renseignements par famille
- Une fiche sanitaire par enfant
- Une inscription à l'année pour le périscolaire
- L'autorisation de gestion des données
- La photocopie du PAI (si l'enfant fait l'objet d'un protocole d'accueil individualisé)
- La fiche d'imposition pour bénéficier des tarifs dégressifs

En cas de modifications des informations communiquées, les parents s'engagent à prévenir HVL.

Les enfants âgés de moins de 3 ans ne sont pas accueillis au service d'accueil périscolaire, sauf dérogation accordée par la PMI.

VIGILANCE ET DISPOSITIONS SANITAIRES

Certaines situations sanitaires doivent faire l'objet d'un accompagnement avec avis médical, soit sous la forme d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Cette procédure ne peut être traitée dans le cadre du « kiosque famille » et impose un contact entre les familles et la direction de l'éducation. Les PAI doivent être renouvelés chaque année auprès de médecin scolaire pour le 1^{er} octobre de l'année. Il est vivement conseillé aux familles dont les enfants sont concernés par un PAI, de se rapprocher du responsable pédagogique du site périscolaire d'accueil afin de garantir la meilleure prise en compte des besoins de leurs enfants.

• **Prise de médicaments :**

En cas de traitement médical de longue durée, les parents doivent s'adresser au centre médico-scolaire afin qu'un PAI soit rédigé et d'en remettre une copie à l'encadrement du site d'accueil, avec une ordonnance, accompagnée d'une demande parentale écrite. Le nom de l'enfant concerné devra être mentionné sur chaque boîte de médicaments. Ceux-ci seront délivrés à l'enfant uniquement par une personne désignée pour la durée du traitement.

• **Allergies alimentaires :**

Toute allergie alimentaire doit être justifiée par un certificat médical mentionnant la liste exhaustive des aliments interdits. Il convient d'établir **un Projet d'Accueil Individualisé** au centre médico-scolaire et d'en remettre **une copie à la direction de l'éducation**. Les repas de substitution ne sont prévus **qu'en présence d'un PAI et après**

validation de la cuisine centrale de la commune de la Hague. Sans PAI, des mesures exceptionnelles peuvent être prises, après accord formalisé avec la famille et à l'appui de l'avis d'un professionnel de santé. Sans instruction formelle, aucun régime alimentaire ne peut être pris en compte.

IMPORTANT :

Les menus sont affichés dans les espaces périscolaires, les restaurants scolaires et sur le site internet de la commune de La Hague. En cas d'allergie alimentaire, dans l'attente de la rédaction ou du renouvellement d'un PAI dans les délais impartis, l'enfant pourra être accueilli avec un panier repas fourni par la famille. Les modalités de cheminement et de conservation de ces repas devront être définies au sein d'un protocole rédigé entre la direction de l'éducation et la famille. Mais, les conditions initiales de préparation du contenu des paniers repas n'étant pas maîtrisés par les personnes de la collectivité, aucun recours ne pourra être engagé à leur encontre en cas de difficulté.

- **Repas avec critères confessionnels :**

Les parents peuvent renseigner les restrictions dans le dossier (sans porc, sans bœuf...).

- **Amplitude d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans :**

Un enfant de moins de 6 ans ne peut être accueilli au-delà d'une amplitude de 9 heures. Tout dépassement est soumis à validation préalable des services de la PMI. L'équipe d'animation est garante du cadre posé en lien avec le médecin référent.

- **Accidents :**

En cas d'accident, les personnes en charge de l'encadrement pourront demander immédiatement l'assistance des pompiers, afin de transporter l'enfant dans un hôpital. Les personnes mentionnées sur la fiche d'inscription seront aussitôt averties. Il est donc primordial que HVL dispose de fiches de renseignements à jour.

REGLE DE VIE

Par définition, les accueils périscolaires constituent des espaces privilégiés du « vivre ensemble ». Les règles de vie doivent être claires, communiquées et explicitées par l'encadrement éducatif auprès des enfants, afin qu'elles soient respectées par chacun. Les écarts de comportement sont signalés aux parents. Ils peuvent faire l'objet de sanctions allant jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive des accueils.

Il est ainsi particulièrement demandé aux parents, afin de faciliter le fonctionnement, mais aussi en termes d'exemplarité vis-à-vis des enfants, d'être vigilants au respect des horaires des accueils proposés. Il en est de même pour les délais d'annulation et de modification des présences.

A l'issue de tout temps d'accueil, les enfants sont remis aux adultes autorisés à les prendre en charge. Les noms de ces personnes figurent dans le dossier d'inscription. Les enfants d'élémentaire peuvent partir seuls, sur autorisation parentale à 16h30. **Un enfant de maternelle ne pourra être confié à un mineur.**

Pour des raisons d'organisation et de qualité d'accueil, les arrivées ou départs échelonnés, en dehors des horaires prévus, doivent faire l'objet d'une demande préalable de la famille. Les espaces périscolaires sont fermés à clefs.

Les parents veilleront à ce que les enfants ne soient pas porteurs d'objets dangereux ou personnels, et/ou de valeur particulière, susceptibles d'être perdus. HVL ne pourrait être tenue pour responsable dans de tels cas.

- Il est interdit d'apporter sur les temps périscolaires tout objet dangereux (cutter, couteau, etc...).
- Il est interdit d'apporter des téléphones, tablettes, jeux vidéo...
- Il est déconseillé aux enfants d'apporter des objets personnels, en cas de perte ou de vol le service d'accueil périscolaire ne pourra être tenu pour responsable.
- Les enfants, comme leur famille doivent s'interdire tout comportement, gestes et paroles qui porteraient atteinte au personnel du service d'accueil, à leurs camarades ou familles de ceux-ci.
- Dans certaines conditions critiques, dangereuses ou abusives, 3 avertissements peuvent être donnés à l'enfant. Les parents sont prévenus à chaque fois, au 3ème avertissement l'enfant est exclu des temps HVL pendant 1 semaine. Les avertissements se cumulent sur 1 cycle, avec remise à zéro au suivant.

Tout manquement au respect des dispositions du présent règlement pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive de l'accueil périscolaire.

ASSURANCE

Les enfants fréquentant les temps extrascolaires doivent être couverts par une assurance responsabilité civile et recours, les protégeant des dommages qu'ils peuvent occasionner ou subir. Les familles fournissent chaque année les informations relatives à leur contrat d'assurance.

LOI « INFORMATION ET LIBERTE »

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services concernés. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la direction éducation de La Hague et HVL.

COORDONNEES

3 B rue de l'église Ste Croix – STE CROIX HAGUE - 50440 LA HAGUE

Horaires du secrétariat

Lundi et jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Mardi, Mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h00

N° tel : 02.33.10.21.21 ou 07.82.71.88.99

haguevacancesloisirs@gmail.com

Mathias LEGUERRIER
Président de HVL